



COMPTE RENDU

DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 5 OCTOBRE 2020

Sommaire

Participants	3
Accueil	4
L'Entreprise des Possibles.....	4
Présentation d'Isabelle HUAULT	6
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2020	11
Représentations dans les organismes extérieurs	11
Démission	11
Règlement intérieur de CCI Capital Croissance	11
Travaux d'investissement de CCI formation	13
Point sur le dispositif CARE	17
Informations du Président et des Présidentes de délégation	20
Point d'étape sur la Transformation de la CCI	22
Clôture de séance.....	28
Prochaine Assemblée générale	36

Participants

Membres élus présents :

Guy BACULARD ; Denis BANCEL ; Myriam BENCHARAA ; Roland BERNARD ; Christian BERTHE ; Nathalie BOBIN ; Dominique BOUVIER ; Irène BREUIL ; Daniel BUGUET ; François CHARDINY ; Yves CHAVENT ; Jacques COIRO ; Philippe COLLOT ; Jocelyne CORNEC ; Marc DEGRANGE ; Guillaume DUVERT ; Nicolas FARRER ; Olivier FINAZ ; Frédéric FOSSI ; Marie-Claude FOUCRE ; Eric GARCIN ; Jérôme GRENIER ; Philippe GUERAND ; Emmanuel IMBERTON ; Jean-Michel JOLY ; Pierre LARDON ; Corinne LIENART ; Jean-Louis MAIER ; Philippe MALAVAL ; Christophe MARGUIN ; Jean MOUGIN ; Anne-Sophie PANSERI ; Céline PARAVY-ATLAN ; Luc PELEN ; Céline PELESZEZAK ; Claude POLIDORI ; Régis POLY ; Yves POMMIER ; Nathalie PRADINES ; Thierry RAEVEL ; Denise ROMESTANT ; Thomas SAN MARCO ; Sophie SOURY ; Elisabeth THION ; Philippe VALENTIN ; Hélène VILLARD.

Membres associés présents :

Jihade BELAMRI ; Raphaël BITTER ; Pascal BUCLON ; Frédéric DALAUDIERE ; Philippe DALAUDIERE ; Christophe DEJOB ; Jacques DESCOURS ; Muhammet DURSUN ; Patrick LACROIX ; Hervé MARIAUX ; Philippe MONTCHALIN ; Michel PERROUD ; François ROYER ; Alain SANIAL ; Bruno TARLIER ; Léonard VALENTE.

Membres élus excusés :

David BALDINI ; Bénédicte BETTANT CURAN ; Olivier BLANC ; Anne DAMON ; Philippe DAVID ; Marie-Claude DESBENOIT ; Sylvie DU PARC ; Evelyne GALERA ; Edith GALLAND ; Vincent GIRMA ; Alain GRANDOUILLER ; Annabelle GRECO JAUFFRET ; Patricia GROS MICOL ; Frédéric JACQUIN ; Stéphanie JUHASZ ; Claire-Lise JUVIGNARD ; Sylvie KERGONOU ; Francis KESSOUS ; Daniel LOCTIN ; Véronique MADELRIEUX ; Christian MISSIRIAN ; Henri PAIN ; Patrick PARAT ; Marta PARDOBADIER ; Gérard PELISSON ; Philippe POBE ; Daniel VILLAREALE.

Membres associés excusés :

Thibaut AUFORT ; Bertrand BOTTOIS ; Didier CHATAING ; Jean-Louis DANJOUX ; Antoine DE RIEDMATTEN ; Lydia DELBOSCO ; Véronique DUPRE ; Georges HALLARY ; Jacques MORIZE ; Carole PEYREFITTE ; Hervé PONTILLE ; Cédric SALEWYN ; Guillaume VERNEY CARRON.

Accueil

Le Président Philippe VALENTIN salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à :
Madame Cécile DINDAR, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Secrétaire générale de la Préfecture du Rhône ;
Monsieur Alain MERIEUX, Président de l'Entreprise des Possibles ;
Madame Isabelle HUAULT, Présidente du Directoire et Directrice générale d'EM Lyon.

L'Entreprise des Possibles

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Alain MERIEUX pour présenter ce magnifique projet.

Diffusion du film *l'Entreprise des Possibles*

Alain MERIEUX remercie l'Assemblée de l'avoir invité afin de lui présenter *l'Entreprise des Possibles*.

La réflexion est née au printemps 2018. Dans sa jeunesse, Alain MERIEUX s'était battu avec Jacques CHIRAC contre la fracture sociale. Malheureusement, aujourd'hui, la fracture est toujours présente. Connaissant le monde des sans-abris par diverses opérations auxquelles il a participé, il a estimé que la société ne pouvait pas rester comme telle et qu'il fallait mobiliser le potentiel humain, la volonté et la générosité des entreprises et de leurs collaborateurs.

Il a alors parlé de son projet à Emmanuel IMBERTON, alors président de la CCI, Laurent FIARD et François TURCAS qui se sont appuyés sur des conseils qui ont structuré le projet. Ce projet a ainsi été lancé lors de l'assemblée de la CPME à l'hiver 2019. Il a fallu pour cela trouver des moyens d'action cohérents, des ressources financières avec dons de congés payés, des missions de bénévolat, un appel au mécénat classique et la mise à la disposition temporaire par les entreprises de locaux industriels, mais il a aussi fallu dégager une dynamique.

Un an après, on constate un élan de solidarité remarquable. 50 entreprises ont adhéré, 31 000 collaborateurs participent, plus de 20 associations ont été référencées, 1 350 jours de congés payés ont été donnés, ce qui représente 550 000 € pour 2020. L'impact est positif, 1 500 personnes ont bénéficié de l'aide d'associations soutenues par l'Entreprise des Possibles : mises à l'abri, nuits d'hôtel, accompagnement social, aide alimentaire.

Il est évident que le Covid a frappé la ville et qu'il y a eu une catégorie de gens difficile à confiner, les sans-abris. Avec la Ville, la Métropole, la Région, il y a eu une parfaite symbiose des actions.

Des projets emblématiques ont été réalisés : un village mobile de containers accueillant 80 personnes dans le 7^{ème} arrondissement (réfugiés et familles) avec Habitat et Humanisme, une maison rue Sala accueillant 35 femmes seules avec enfants et dont les capacités vont augmenter grâce aux particuliers et entreprises qui vont aider à la création d'un nouvel étage avec Notre-Dame des Sans-Abris. Alain MERIEUX salue également le Préfet pour son appui à la réquisition de locaux.

Autre action, l'aménagement de l'ancien siège social de Handicap International près de la place Jean Macé, propriété du groupe Patriarcat, qui va permettre d'accueillir 80 personnes, des familles en grande difficulté, en lien avec l'Armée du Salut.

Pendant le confinement, Véolia a ouvert son centre de formation de Jonage pour accueillir des sans-abris et l'on peut noter la mise à disposition d'un espace lavomatique pendant la crise Covid, un projet qui ouvre dans 7 jours avec 7 maisons au domaine de Montcelard à Tassin pour accueillir femmes seules avec enfants avec Habitat & Humanisme et de nouveaux projets seront présentés en fin d'année lors d'un point presse.

Beaucoup de choses ont été réalisées, mais beaucoup restent à faire. Alain MERIEUX dit lui-même qu'il n'est pas un grand manager. Bernard SINOUE l'aide dans ce projet et à son arrivée, Patrick LEPAGNEUL, délégué général de l'Entreprise des Possibles (ancien DRH de Bio Mérieux), a pris ce projet à bras-le-corps. Assisté d'Isabelle FIEUX, il va donner un nouvel impact à l'opération.

Il faudra par ailleurs envisager de changer d'échelle, accroître les adhésions et se mobiliser plus que jamais. Alain MERIEUX compte beaucoup sur le professionnalisme et la générosité du monde de l'entreprise qu'il connaît bien. Quand tout va mal, c'est le moment de *foncer*, malgré le brouillard qu'il y a partout du fait du contexte : brouillard sur la ville, sur le pays, sur l'Europe, brouillard géopolitique inquiétant.

À Lyon, on a la chance d'avoir, entre le président de la Chambre régionale, le président de la Chambre CCI Lyon Métropole, le MEDEF et CPME, une parfaite unité, avec un grand Préfet. Il va rencontrer d'ici la fin du mois les nouveaux responsables de la ville et de la Métropole pour leur présenter cette mobilisation. Il faut être très intelligent et pragmatique, avoir une vision long terme, tout en sachant prendre le vent. Mais comme il tourne sans

arrêt, il faut faire comme Sénèque qui a dit : « il n'y a de bon vent que pour celui qui sait où est le port ».

Alain MERIEUX remercie le Président VALENTIN pour son accueil et du soutien qu'il apporte depuis le début à l'Entreprise des Possibles. Il a aidé à double titre et d'abord à titre personnel comme entrepreneur, mais également comme Président de la Chambre. Il adresse ses remerciements et sa confiance parce que l'entreprise va beaucoup souffrir, mais elle est capable de se redresser.

Applaudissements.

Le Président Philippe VALENTIN remercie à son tour Alain MERIEUX et se dit bluffé par sa personnalité, son engagement, son humanité. Quant à *l'Entreprise des Possibles*, la CCI va communiquer sur ses réseaux, ce beau projet faisant sens.

Présentation d'Isabelle HUAULT

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Isabelle HUAULT.

Isabelle HUAULT salue l'Assemblée et la remercie de l'accueillir. La Chambre de Commerce et d'Industrie est un partenaire clé d'EM Lyon qui est très heureuse de bénéficier de son soutien, de son appui et de l'avoir vu engager récemment une démarche très innovante, peut-être visionnaire. L'école doit continuer à avoir une trajectoire ambitieuse dans les meilleures conditions compte tenu des enjeux de l'enseignement supérieur.

Isabelle HUAULT est lyonnaise et a effectué sa prépa au lycée Ampère, puis a eu une carrière universitaire et a été présidente de l'université Paris Dauphine jusqu'au 31 août dernier. Elle a choisi de rejoindre EM Lyon et ce fut un très grand plaisir et un honneur de rejoindre cette école dont elle est diplômée. Elle est toujours restée très attachée à cette école en tant que présidente du jury d'admission pendant plusieurs années puis en tant que membre de son conseil d'administration pendant un an. Elle est ravie de rejoindre une école dont la force et l'énergie lui tiennent à cœur, de rejoindre des équipes très talentueuses positionnées tout autour du globe et de porter un projet de qualité, ambitieux, créatif, pérenne, ancré dans les territoires pour porter cette marque EM Lyon à l'international.

Isabelle HUAULT est également fière d'incarner avec la Chambre le développement d'un modèle de recherche, de formation novateur et précurseur. Elle a rejoint l'école pour la qualité de ses équipes, pour ses formidables atouts dont des enseignants-chercheurs parmi

les meilleurs en Europe, pour son excellence académique saluée par les instances d'accréditation, pour sa signature pédagogique Early Makers qui est une pédagogie originale, singulière, différenciante et qui témoigne de la très forte capacité d'innovation de l'école, pour son ouverture à une reconnaissance internationale forte grâce aux campus à l'étranger, son réseau de 33 000 alumni et ses liens très denses avec les milieux socio-économiques. Cette relation avec les entreprises est un marqueur très fort de l'école.

Elle n'ignore pas la période difficile que traverse l'école, les difficultés auxquelles elle est confrontée, les changements rapides auxquels elle a dû se soumettre, une évolution de son statut juridique, une crise managériale sévère, des attaques en provenance de l'environnement institutionnel, en particulier de la presse et des médias. Cela a suscité des inquiétudes légitimes, mais à présent une page se tourne.

Isabelle HUAULT retient de cette période de transition la manière dont l'école a su traverser ces difficultés, en ayant constitué une équipe de direction en quelques mois avec une nouvelle directrice du programme Grande école, une nouvelle directrice des programmes diplômants, un nouveau directeur des ressources humaines, en ayant réussi à s'adapter de manière remarquable à la crise sanitaire grâce à la formidable mobilisation des équipes ; l'école est passée du jour au lendemain à des cours en ligne, cela montrant sa capacité d'adaptation et d'agilité très forte.

Elle a pour objectif de rétablir un climat apaisé en interne avec les parties prenantes et elle mettra tout en œuvre pour retrouver la sérénité indispensable à la poursuite de l'école, au maintien de sa position d'excellence à laquelle la CCI est très attachée ; ce sera sa préoccupation de tous les instants.

Concernant les grandes priorités, à court terme la rentrée 2020 est plutôt réussie, rentrée rendue très particulière par les conditions sanitaires, mais pour laquelle les équipes de l'école ont réalisé un merveilleux travail de préparation en s'appuyant notamment sur les acquis de la transformation digitale initiée il y a quelques années. Il faut aussi enclencher et impulser le projet Hub Gerland qui sera structurant pour l'ensemble des parties prenantes. L'école va à ce titre bientôt acquérir le terrain de 30 000 m² et engagera une démarche de concertation et de participation avec l'ensemble des acteurs afin que chacun puisse s'approprier ce très beau projet et se projeter dans les futurs locaux à Gerland. C'est plus qu'un projet immobilier, c'est une magnifique opportunité de rendre l'école plus attractive, respectueuse des normes environnementales, pour assurer les meilleures conditions

d'étude, mieux mettre en œuvre la pédagogie, s'insérer pleinement dans la cité, porter des valeurs d'ouverture de l'école. Ce projet, c'est aussi un levier important de levée de fonds et de rapprochement avec la communauté d'alumnis.

Elle évoque également le lancement du centre de formation des apprentis pour initier la dynamique de formation en apprentissage qui constitue un levier de pédagogie par l'expérience très intéressante et d'ouverture sociale qu'EM Lyon souhaite promouvoir.

Il s'agira aussi de préparer la célébration des 150 ans de l'école en 2022 ; au-delà de l'aspect festif, cet anniversaire devra être ponctué de nombreux événements pédagogiques, scientifiques, conviviaux pour rappeler l'identité d'EM Lyon, son ambition, ses caractéristiques, ce qui permettra de faire rayonner l'école, de réaffirmer son ancrage et d'ouvrir des perspectives nouvelles.

Mais l'école prend aussi en compte dès à présent les enjeux de la nécessaire conversion écologique, sa responsabilité sociale dans ses formations. Ses thèmes de recherche et son fonctionnement seront orientés autour de ces enjeux. Sans oublier les enjeux de la transition numérique qui est une formidable opportunité qu'il faut mener avec beaucoup de discernement et d'interrogation sur le plan éthique.

À moyen terme, Isabelle HUAULT travaille sur le plan stratégique de l'école pour le présenter au conseil de surveillance en janvier 2021, elle souhaite fédérer les équipes et l'ensemble des partenaires autour de ce plan. Les grandes orientations de ce plan s'inscrivent dans la continuité du plan 2023 autour d'un triptyque important : globalisation, digitalisation et hybridation, ce à quoi il faut ajouter un pilier indispensable et qui fait écho à ce que vient de dire Alain MERIEUX, à savoir l'engagement et la responsabilité sociale de l'école, en restant fidèle à sa mission de développer les compétences des apprenants et de favoriser leur employabilité tout au long de la vie.

- La globalisation afin de former les apprenants aux enjeux de la mondialisation, multiplier les points de vue et que les futurs décideurs soient curieux, ouverts. Cette mondialisation se décline dans le domaine de la recherche, mais aussi dans le domaine de la formation avec une présence sur les cinq continents via les campus à l'étranger, dans une véritable perspective d'intégration dans des écosystèmes locaux.

- La digitalisation raisonnée s'articulant autour du soutien des programmes de recherche dans les domaines autour de l'intelligence artificielle, des sciences des données, la gouvernance de la transformation numérique, la promotion de programmes de formation

dans tous ces domaines, du soutien à la digitalisation et de la transformation numérique de l'école elle-même qui en a bien besoin, ses infrastructures numériques devant être mises à niveau grâce un schéma directeur qui est engagé.

- L'hybridation : pour traiter la complexité, les étudiants et apprenants doivent se confronter à une diversité de connaissances, issues de chantiers variés, à l'interconnexion de savoirs qui peuvent produire de l'ingénierie, du design, des sciences sociales, de l'art, du droit des humanités, au-delà de la connaissance indispensable dans le domaine du management.

Isabelle HUAULT veut promouvoir ces croisements qui sont un puissant facteur de compréhension des enjeux du business dans son environnement en société d'ouverture, de réflexibilité et de créativité.

Cette hybridation va prendre la forme de parcours pluridisciplinaires avec des partenariats avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, notamment avec l'École Centrale de Lyon, l'école des Mines de Saint-Étienne, le but étant de promouvoir également ce type de parcours dans la recherche, valoriser des intelligences plurielles, rationnelles, cognitives, émotionnelles, corporelles et avoir une vie de campus plus hybridée qui s'enrichisse de cette diversité sociale, géographique, de talents et de partenaires.

Le quatrième pilier qu'il faut désormais ajouter est celui de la responsabilité sociale, de la quête de sens à laquelle les étudiants et nouvelles générations sont particulièrement sensibles. Cela constituera d'ailleurs dans les prochaines années un critère d'accréditation des écoles et c'est très important à prendre en compte.

Isabelle HUAULT a proposé à l'ensemble des actionnaires de l'école que la qualité d'entreprise (inaudible) d'EM Lyon soit inscrite dans ses statuts, ce qu'ils ont accepté. C'est une démarche à engager dès aujourd'hui avec l'ensemble des équipes de l'école et des partenaires, qui suscite beaucoup d'enthousiasme et qui constitue un beau projet fédérateur pour l'école. Il est en effet important que la question de la responsabilité sociale et de la mission d'intérêt général de l'école soit inscrite dans la raison d'être d'EM Lyon. Ces dimensions sont déclinées dans les formations, dans la recherche, en promouvant l'ouverture sociale grâce à une politique plus volontariste en matière d'égalité des chances (octroi de bourse) et la gestion environnementale des campus, la parité femmes/hommes dans la gouvernance et les recrutements.

Le projet de l'école dépend évidemment de la communauté qui le porte, du soutien des actionnaires, qui est une condition de réussite. Il doit reposer sur des logiques

collaboratives, c'est d'ailleurs au cœur du concept Maker qui désigne cette capacité à entrer en relation, faire alliance avec d'autres acteurs, d'autres mondes, développer la coopération dans un dialogue critique, créatif et constructif.

EM Lyon a besoin de l'ensemble des partenaires de l'école, de ses actionnaires dans leur diversité et leur singularité.

Chacun pourra compter sur le total engagement d'Isabelle HUAULT et celui de l'équipe de direction d'EM Lyon pour continuer de faire d'EM Lyon une école à fort rayonnement international, qui promeut la créativité et qui va s'engager pour la société.

Isabelle HUAULT remercie à nouveau l'Assemblée de son accueil et remercie la CCI de soutenir EM Lyon de manière aussi régulière et intense.

Applaudissements.

Le Président Philippe VALENTIN remercie à son tour Isabelle HUAULT. Il a le sentiment que la Maison est tenue et partage la vision. Après avoir été chahutée, EM Lyon est sur une phase sereine de développement et de perspectives.

Il rappelle aux élus que ce sont leurs aînés qui, il y a 150 ans, ont créé l'EM Lyon.

Il remercie également Yves CHAVENT qui a pris le relais d'Emmanuel IMBERTON qui avait mis l'impulsion ; c'est beaucoup de temps à consacrer.

Christophe MARGUIN revient sur ce qu'a vécu son fils, étudiant sur le campus de Paris pour préparer un Master en marketing sportif. Il y a eu un problème dans la direction des campus, les élèves se sont sentis à l'abandon durant cette année, en raison du Covid, notamment parce que certains devaient partir en Chine et voulaient savoir comment ça se passait et ça a été très compliqué d'avoir des réponses à leurs questions.

Isabelle HUAULT indique qu'il y a un campus à Paris, à Saint-Étienne où se situe le Bachelor, le campus de Paris n'accueille pas d'étudiants actuellement en raison des conditions sanitaires et du nombre de cas de Covid qui se sont développés.

Elle espère qu'ils sauront prendre en compte tout cela et que la communication sera plus fluide et mieux organisée avec les étudiants.

Cela n'est pas une excuse, mais la situation est très compliquée dans tous les établissements d'enseignement supérieur, navigant parfois à vue en raison de circulaires

ministérielles qui arrivent au compte-gouttes ou de manière floue ou ambiguë, ce qui explique une communication chaotique mais qui s'est posée de manière générale.

Applaudissements

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2020

Le Président Philippe VALENTIN propose d'adopter le PV de l'assemblée générale du 29 juin 2020 et procède au vote.

Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.

Représentations dans les organismes extérieurs

Le Président Philippe VALENTIN informe de la désignation de :

- Pascal BUCLON, en remplacement de Jean-François LYONNET au sein du conseil d'administration de l'IUT de Saint-Étienne ;
- Alain SANIAL, en remplacement de Sylvie GUICHARD au sein de la commission vidéo protection de la Préfecture de la Loire.

Démission

Le Président Philippe VALENTIN informe de la démission de Pierre CHAMBON de son mandat de membre élu de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

Règlement intérieur de CCI Capital Croissance

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Alexis GILOPPE et Guillaume GINER.

Alexis GILOPPE rappelle que l'Assemblée a décidé il y a quelques mois la création de cette société de prise de participation, CCI Capital Croissance, dont l'objectif est de compléter le dispositif d'accompagnement des start-up en prenant des participations et en permettant d'équilibrer le dispositif à terme. Il est en conséquence proposé d'adopter le règlement intérieur. Il s'agit d'un dispositif permettant de fluidifier et d'éclaircir le fonctionnement de cette société de prise de participation pour qu'il y ait un fonctionnement clair et efficace.

Dans le cadre de la création de CCI Capital Croissance, un Règlement Intérieur a été rédigé afin de préciser certaines modalités de fonctionnement de CCI Capital Croissance, notamment les critères sur lesquels les membres du comité d'investissement et de désinvestissement doivent s'appuyer lors de l'étude des dossiers afin d'émettre leurs avis consultatifs sur les prises de participation ou de cession envisagées.

En effet, pour les besoins de la sélection des Sociétés de Projet à une prise de participation, les Équipes d'Investissement et le Comité d'Investissement et de Désinvestissement feront notamment application du faisceau d'éléments visés ci-après pour la sélection des dossiers :

- ❖ Le nombre prévu de création d'emplois dans le business plan, notamment sous la forme d'emplois stables dès que la situation financière le permet ;
- ❖ Une présence pérenne du siège social sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes ;
- ❖ Un EBE positif ou à horizon 3 ans ;
- ❖ La conquête de nouveaux marchés (avec notamment la volonté de développement à l'international).

Concernant les désinvestissements, il sera procédé à une liquidité à partir d'un horizon de 3/5 ans suivant la typologie de la Société de Projet et la date de la prise de participation, notamment à l'occasion d'une levée de fonds qui permettra à la Société de sortir du capital de la Société de Projet.

À cette occasion et avant toute décision de désinvestissement, le projet présenté par la Société de Projet et la plus-value potentielle qui serait dégagée en fonction de la date de la prise de participation devront être pris en compte.

En outre, dès lors qu'un des critères suivants sera constaté ou porté à la connaissance des Équipes d'Investissement, celles-ci seront tenues d'informer le Président du Comité d'Investissement et de Désinvestissement, lequel devra en convoquer les membres afin que ceux-ci statuent sur la nécessité de procéder à la liquidité de la participation prise au sein de la Société de Projet :

- ❖ Le siège social de la Société de Projet n'est plus sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes ;
- ❖ La Société de Projet a modifié l'orientation de ses activités ;
- ❖ La Société de Projet fait l'objet d'une procédure collective, dissolution amiable ou judiciaire, radiation, etc. ;

- ❖ La Société de Projet fait l'objet d'une mise en sommeil non suivie d'une réorientation de l'entreprise ;
- ❖ La Société de Projet fait l'objet de mésentente entre associés engendrant un blocage dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- ❖ La Société de Projet fait l'objet de difficultés financières avérées ;
- ❖ La Société de Projet ou l'un de ses dirigeants fait l'objet d'une procédure pénale ;
- ❖ Le ou les dirigeants de la Société de Projet ont réalisé des opérations interdites ;
- ❖ Et plus généralement, s'il apparaît que la Société de Projet n'est pas en mesure de poursuivre son activité de façon normale.

Au-delà des éléments évoqués ci-avant, il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le Règlement Intérieur annexé à cette note.

Le Président Philippe VALENTIN précise que Novacité existe toujours, la CCI accompagne les entreprises dès leur création, certaines ont souhaité que la CCI puisse entrer à leur capital, afin de leur ouvrir des portes. Pour ceux qui le souhaitent, il est donc possible que la CCI entre au capital avec un échange de service pour leur permettre d'accélérer leur développement, via la SAS Capital Croissance.

Dans la mesure où il n'y a pas de question, le Président Philippe VALENTIN procède au vote sur l'adoption du règlement intérieur de la SAS CCI Capital croissance.

Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.

Travaux d'investissement de CCI formation

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Myriam BENCHARAA et Aurélie MAJERA-GRIS.

Contexte

Dans le double contexte de filialisation (passage en SAS) de l'activité de formation professionnelle continue de la CCI Lyon Métropole et de réduction de son chiffre d'affaires, CCI Formation a dû revoir ses perspectives budgétaires.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale du 16 décembre 2019 avait acté un budget d'investissement de 1 600 K€ afin de :

- Contribuer à augmenter les ressources de la CCI Lyon Métropole Saint Étienne Roanne, en réduisant l'espace occupé par CCI Formation (restituer le 2^{ème} étage du bâtiment de Vaise générateur d'environ 167 K€ HC/HT de loyers pour la CCI Lyon Métropole) ;
- Permettre d'atteindre les objectifs de CA du Business Plan CCI Formation tout en optimisant les locaux utilisés ;
- Prendre en compte la cohabitation de plusieurs locataires dans l'espace sans dégrader l'expérience client ;
- Permettre une expérience pédagogique différenciante et moderne ;
- Faire du lieu un espace où le parcours client et son expérience lui donne envie de revenir.

Au vu du contexte, la Direction de CCI Formation a décidé de réviser l'enveloppe budgétaire d'investissement qui s'établit désormais à 1.050 K€.

Ces investissements consisteront à :

- Passer de 27 salles de formation actuellement sur 3 étages (RdC+1er+2ème) à 32 salles de formation sur 2 étages (RdC+1er) ;
- Augmenter le nombre de salles modulables avec cloisons mobiles (16 salles, pouvant être regroupées en 7 ou 6 salles) ;
- Aménager les espaces communs ;
- Mettre en place du mobilier moderne, plus polyvalent, plus mobile, adapté aux salles modulables et à la pédagogie.

Le niveau de résultat net de l'activité de CCI Formation à compter de 2022 devrait permettre de couvrir la charge d'amortissement de ces investissements.

Myriam BENCHARAA rappelle qu'en décembre 2019 l'Assemblée a voté favorablement le projet de filialisation des centres de formation, CCI Formation pour la formation continue et le Centre de formation EKLYA. Il s'agit à présent de délibérer sur le projet de réduction du budget d'investissement de CCI Formation d'une part parce que la CCI s'engage dans ce projet de filialisation en 2021, la CCI continuant à apporter son soutien financier sur les deux prochaines années, et, d'autre part, en raison du contexte actuel compliqué puisque le centre de formation continue connaît une baisse d'activité et de chiffre d'affaires. Il a donc été fait le choix de sécuriser ce processus en engageant une réduction concernant ce budget d'investissement. Il a également été décidé de revoir le budget prévisionnel annoncé en décembre dernier.

Elle rappelle que CCI Formation est située à Vaise et occupait jusqu'à l'année dernière quatre étages. Il a été décidé de réduire la surface d'occupation sur deux étages (rez-de-chaussée et 1^{er} étage). Les 3^{ème} et 4^{ème} étages sont en location depuis le 1^{er} septembre et le 2^{ème} étage sera loué début 2021. L'objectif est d'apporter aux apprenants et clients une nouvelle expérience pédagogique sur une formule plus modulable et un espace pédagogique plus moderne et une expérience apprenante différenciante.

Aurélié MAJERA-GRIS revient sur le bâtiment de Vaise qui compte beaucoup dans la stratégie et qui est très apprécié par les clients de par ses facilités d'accès. Cela reste un argument essentiel et c'est pourquoi il est important d'y investir. Il compte quatre étages, un parking et l'accès métro et autoroutier en font vraiment un bâtiment important. CCI Formation occupe le rez-de-chaussée pour les collaborateurs, les 1^{er} et 2^{ème} étages et l'enjeu est de libérer au plus tôt le 2^{ème} deuxième étage de façon à permettre d'une part, à la CCI de le louer à des tiers et d'autre part, à CCI Formation d'alléger ses charges.

Pour autant, le budget a été révisé sans ne rien sacrifier dans l'objectif de maintenir l'expérience client et de répondre aux attentes en termes d'évolution pédagogique. Ainsi, il a été décidé de rafraîchir le rez-de-chaussée et non pas de revoir complètement toute cette partie et de maintenir les cloisons comme elles étaient plutôt que de mettre des cloisons vitrées. On a souhaité faire émerger au sein de CCI Formation les besoins, sans passer par un cabinet d'architecte, afin de s'appuyer sur l'expérience client et de garder les standards pédagogiques pour mener à bien ce projet.

Dans l'objectif de mettre en location le 2^{ème} étage du bâtiment, l'enjeu est de pouvoir faire plus de salles sur moins d'étages. Cela passe par un réaménagement des salles et une rationalisation des mètres carrés par stagiaire, ainsi que par l'installation de cloisons mobiles adaptables en permanence à l'activité. L'activité est diversifiée sur différents types de groupes qui peuvent aller de 3 à 30 personnes et il faut pouvoir réagir en permanence et ne pas avoir d'espace vide.

Par ailleurs, il s'agit de continuer à assurer l'ambition de CCI Formation, à savoir s'inscrire dans une logique de centre de formation moderne, différenciant et affirmant sa ligne pédagogique de façon nette afin de permettre aux stagiaires de vivre une expérience pédagogique différente des autres centres de formation. Ce projet permettrait de tenir le budget prévisionnel dans la mesure où il doit permettre d'accueillir un volume suffisant de groupes et donner envie aux stagiaires de revenir dans ce centre.

Les 3^{ème} et 4^{ème} étages sont loués à une entreprise privée, mais il était important de prendre en compte l'univers CCI Formation ; quand les stagiaires arrivent, ils doivent se sentir dans un centre de formation de la CCI, il faut donc démarquer l'espace pour que la partie louée et la partie occupée par le centre de formation soient différenciées et soient à l'image de ce que veut renvoyer CCI Formation.

Le Président Philippe VALENTIN rappelle que la CCI perd 30 000 € par jour, week-end compris. Il faut donc trouver des solutions efficaces et pragmatiques, en l'espèce la location de ces deux étages permet d'encaisser un revenu de 400 000 €/an.

Hervé MARIAUX s'interroge sur la capacité à regrouper les écoles EKLYA et HYBRIA sur le site de Vaise dans la mesure où partie du bâtiment reste vacante, d'autant que Vaise est bien desservie par les transports en commun.

Le Président Philippe VALENTIN souligne que la masse était trop importante pour faire le transfert, mais la CCI ne s'interdit pas une deuxième étape. Il s'agit dans un premier temps de valoriser le bâtiment en l'état, de prendre des décisions rapides, financièrement acceptables. Il avait été émis l'hypothèse de les transférer, mais techniquement ce n'était pas réalisable.

Myriam BENCHARAA acquiesce, cette hypothèse avait été avancée, mais on s'aperçoit que la vie de campus est très importante pour les étudiants en formation. En 2014, la CCI avait investi plusieurs millions d'euros sur le campus d'Ecully qui accueille HYBRIA et EKLYA dont les chiffres de la rentrée 2020 sont satisfaisants. Ce campus de 5 000 m² devrait atteindre le seuil d'occupation maximale dans deux ans. L'idée de campus est très importante pour ces étudiants, raison pour laquelle il a été décidé de ne pas mélanger ces deux publics qui sont deux profils différents.

Le Président Philippe VALENTIN remercie toutes les équipes, précisant que toutes les sections de formation ont été optimisées à la rentrée. C'est une très bonne nouvelle, mais cela demande beaucoup d'énergie.

Il procède au vote et demande d'approuver la baisse du budget révisé d'investissement de CCI Formation – site de Vaise de 1 600 K€ à 1 050 K€.

Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.

Point sur le dispositif CARE

Le Président Philippe VALENTIN précise que quand on se réinvente, il faut que ce soit visible et lisible de l'extérieur. Au cours du confinement, y compris le week-end, des collaborateurs ont été à disposition pour recevoir les appels d'entreprises ; grands nombre de chefs d'entreprise ont fait part de leur satisfaction à obtenir réponses à leurs questions sous 48 à 72 heures. Cela a créé une dynamique et a changé l'approche et la vision des prospects, clients.

Xavier PELLETIER souligne que deux ambitions ont guidé la création de Care :

- Venir rapidement en aide aux entreprises. En cas de crise, la CCI se charge de tout et prend en compte l'ensemble des problématiques.
- Permettre à cet écosystème de créer ses propres humilités, de se fédérer et d'avoir une approche globale intégrant l'ensemble des questions qui se posent à un chef d'entreprise lorsque les difficultés arrivent.

La CCI compte 54 partenaires et Xavier PELLETIER tient à remercier Madame la Préfète, Secrétaire Générale du Rhône, qui a été au rendez-vous tout comme le Préfet de la Loire, la CCI ayant fédéré les services de l'État, ainsi que tous les organismes qui ont un rôle à jouer. L'initiative est partie des consulaires avec le soutien du MEDEF et de la CPME, intégrant peu à peu les quatre Tribunaux de commerce : Lyon, Villefranche, Saint-Étienne et Roanne et travaillant immédiatement et avec la CCI du Beaujolais. Et peu à peu sont venus apporter leur aide l'Ordre des avocats, les experts-comptables et des sponsors privés AG2R, Groupama, Banque Populaire entre autres.

Quand un chef d'entreprise appelle le standard de Care, quand il se connecte sur la solution Internet ou quand il vient dans l'une des délégations à Lyon, Saint-Étienne ou Roanne, on lui apporte tous les éléments d'information dont il a besoin, on décortique les mécaniques des aides. Avec le plan de relance, il sera nécessaire de continuer à accompagner ces entreprises notamment dans le montage des dossiers. Il y a des articulations sur le développement durable, sur la mise en place de logique numérique et il faudra aider les entreprises à s'y retrouver.

Alexis GILOPPE précise que l'enjeu n'est plus vraiment de sensibiliser ou d'informer, mais d'aider les entreprises à avoir accès au dispositif.

Care fonctionne par une plateforme Web qui est une porte d'entrée en fonction des besoins des entreprises et qui permet de faire des recherches et de trouver le bon accompagnement pour l'entreprise en difficulté. Mais il y a aussi des plateformes d'accueil physique organisées dans chacune des délégations de la CCI, les chefs d'entreprise ayant parfois besoin de s'exprimer dans un lieu neutre et d'avoir un contact physique. À cela s'ajoute le numéro d'appel unique et le comité de pilotage par territoire.

En termes de bilan, Care c'est, depuis le mois de mai, 23 045 visites de la plateforme dont 16 000 visiteurs uniques. C'est un succès.

Xavier PELLETIER ajoute que ce dispositif est unique en France.

En revanche, Care Events a été un échec. Il devait au départ avoir lieu en présentiel, mais cela n'a pas pu être possible comme chacun peut le comprendre et la connexion à distance a mal fonctionné. Cela montre qu'il faut savoir up-grader les dispositifs, notamment ceux qui permettent de faire fonctionner la visioconférence.

Alexis GILOPPE poursuit, précisant que l'événement Care visait à tisser du lien, à faire en sorte que les entreprises aient un accès direct à des expertises, conseils et dispositifs. À cela s'ajoute la question du time to time : la crise annoncée dès le mois de juin pour septembre est en décalage de quelques semaines, ce qui fait que la demande n'a pas toujours été là. Il y a tout de même eu 500 visiteurs inscrits, ce qui pour cet événement organisé dans l'urgence n'est pas si mal avec un effort de communication important.

Concernant les événements, le Président Philippe VALENTIN précise que la CCI maintient le Forum de la franchise, le Carrefour de l'immobilier, en respectant les conditions sanitaires, sauf si le préfet de région ou le gouvernement l'interdisent pour raison sanitaire. La CCI utilise les services de GL Events sur la partie sanitaire, les gens sont pistés, dans le respect de la jauge de 1 000 personnes. Elle accompagne les acteurs de l'événementiel et va au bout de l'exercice.

Quant au plan de relance de 100 Md€, sur la région l'objectif est de 10 Md€ et la CCI a été mise aux avant-postes, tout ceci étant coordonné, géré et impulsé par la CCIR et réparti sur l'ensemble des CCI territoriales qui doivent adresser un mode opératoire très bien construit. CCILM doit contacter 1 418 entreprises.

Les 100 M€ que le réseau consulaire devait perdre, elle les garde et elle a ciblé 20 M€ sur ce dispositif pour aider ses clients sur les thématiques du plan de relance. Toutefois, autant

c'est très réactif sur l'amorce, autant il y aura un souci sur la constitution des dossiers, à ce titre il est proposé de mettre les CCI en support pour simplifier les dossiers, faire des fiches navette, faciliter les choses au niveau de la DIRECCTE pour fluidifier parce que consommer 100 Md€ en deux ans, ça ne se fait pas de façon classique. Il faut sortir du cadre.

Marc DEGRANGE demande si les entreprises individuelles peuvent faire une demande d'aide financière.

Le Président Philippe VALENTIN précise que les premiers dossiers transmis seront instruits, il faut donc que les projets entrent dans le cadre soumis. La CCI est la courroie de transmission sous couvert de la préfecture, pour amorcer, identifier les entreprises qui ont un projet éligible et en fonction de cela, monter le dossier. Il faut bien retenir que les premiers arrivés seront les premiers servis.

Pour le commerce, cela viendra, c'est prévu par vagues.

Frédéric FOSSI demande s'il est exact que les projets doivent avoir un dimensionnement de 1 M€ minimum.

Le Président Philippe VALENTIN n'a pas cette information, mais Anne-Sophie PANSERI le confirme. Cela fait partie des discussions actuelles sur les enveloppes et la non-accessibilité pour les TPE, PME dans certains domaines d'activité, notamment dans l'agroalimentaire, qui essaient d'innover sur les nouvelles technologies et produits. Les enveloppes de prêt sont pour un projet industriel de 1 M€.

Xavier PELLETIER souligne que l'ensemble des process et procédures ne sont pas encore déterminés. Le gouvernement a fait des annonces, mais un certain nombre de process seront identifiés et permettront d'entrer dans le détail. Un certain nombre de sujets n'ont pas été encore suffisamment éclairés.

Philippe GUERAND indique qu'il faut faire la différence entre les actions que les CCI ont à mener à la demande de l'État qui sont des actions de sensibilisation jusqu'au diagnostic et pour lesquelles elles sont rémunérées par l'État et par CCI France sur l'enveloppe des 100 M€ et la distribution des sommes annuelles qui va faire l'objet d'appels à projet. Le réseau des CCI regarde notamment comment les PME et TPE pourront avoir accès à ces appels à projet et pourront disposer de la technicité nécessaire pour y répondre correctement et avoir accès aux sommes ensuite. Il y a un énorme problème de distribution après cette phase de diagnostic et de sensibilisation, CCI France y travaille, le réseau étant

inquiète sur la capacité des PME et TPE à répondre techniquement aux appels à projet qui seront lancés.

Informations du Président et des Présidentes de délégation

Délégation de Saint-Étienne

Irène BREUIL revient sur le CODEFI qui a eu lieu le 25 septembre. Madame la Préfète a présidé son premier CODEFI, comité élargi, qui a pour objectif de présenter aux acteurs les grands axes du plan de relance et de concevoir avec eux sa déclinaison dans le département. Irène BREUIL y a présenté Care et précisé que la plateforme disposera prochainement de l'ensemble des dispositifs de soutien face à la crise sanitaire et les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de relance.

Elle a expliqué que les CCI ont lancé le 17 septembre l'opération Pack rebond, vaste opération d'appels sortants auprès des industriels (1 300 sur le territoire Loire Rhône dont 800 dans la Loire). Cela concerne les mesures mobilisables du Plan de Relance. Madame la Préfète a précisé que, s'agissant des projets privés ligériens, les Chambres consulaires sont identifiées comme porte d'entrée.

Elle évoque ensuite IDEX, la fusion des universités Lyon 1, Lyon 3, Jean Monnet et l'École Normale Supérieure. L'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne bénéficie de tous les atouts pour transformer l'opportunité que représente IDEX en une réussite exceptionnelle qui fera de cet ensemble universitaire une université de rang mondial, un acteur économique à part entière du développement et de l'innovation sur le plan local, national et international, en lien avec les entreprises et ancré sur ses territoires.

Depuis plusieurs années, le dynamisme croisé des partenariats entre les universités de Lyon et de Saint-Étienne a permis, sous l'impulsion de l>IDEX, de devenir la première aire universitaire en France en matière de relations universités/entreprises. IDEX est une labellisation qui permettra d'inscrire l'université de Lyon Saint-Étienne dans le top 10 des établissements phares de l'enseignement supérieur, de bénéficier de financements structurants (25 M€ pendant 10 ans), de travailler avec des organismes de recherche de pointe au niveau international et de créer des formations toujours plus innovantes et professionnalisantes en phase avec les besoins de la société et du monde économique.

Sur le territoire Stéphanois, ce projet suscite beaucoup de discussions et d'interrogations. Le projet IDEX est dans sa phase finale avec le vote dans chacun des quatre établissements des nouveaux statuts d'université cible d'ici la fin de l'année, à Saint-Étienne c'est le 23 octobre et il y a beaucoup de réticences sur le territoire. Des vice-présidents ont démissionné, un collectif s'est créé contre le projet. Le monde économique le soutient et doit faire beaucoup de pédagogie, avec la présidente de l'université Jean Monnet, tous passent beaucoup de temps pour rencontrer les détracteurs du projet. Un gros travail est fait sur le territoire pour que ce vote ait lieu le 23 octobre et que cet IDEX ait lieu dans les meilleures conditions possibles.

Le Président Philippe VALENTIN ajoute qu'IDEX est un rendez-vous à ne pas manquer. C'est la convergence de l'université et du monde économique. La CCI œuvre par tous les canaux possibles pour promouvoir ce dossier.

Délégation de Lyon

Myriam BENCHARAA informe que la CCI a décidé de maintenir un certain nombre d'événements pour soutenir les entreprises et l'activité économique. Le prochain événement, le Forum de l'international, aura lieu les 7 et 8 octobre, en 100 % digital. Ce sera l'occasion pour les entreprises d'avoir des échanges et des accès avec plus de 30 experts pays.

Aura également lieu la 2^{ème} édition du Carrefour de l'immobilier, salon visant à aider les entreprises en recherche de sites et de locaux qui souhaitent repenser leur environnement.

Le Forum de la franchise aura lieu le 22 octobre au Centre des congrès.

Le Forum de l'entrepreneuriat aura quant à lui lieu les 24 et 25 novembre au Palais de la Bourse, avec pour fil rouge l'entreprise durable : comment améliorer son impact environnemental et sociétal ?

Elle fait ensuite un point sur les écoles. La rentrée s'est relativement bien passée, ayant atteint les chiffres fixés voire légèrement au-dessus. Cela conforte la CCI sur son positionnement pour les écoles EKLYA et HYBRIA. Elle note la très belle rentrée pour EKLYA sur Saint-Étienne, ce qui permet de conforter sa présence, EKLYA étant l'un des acteurs majeurs de l'enseignement supérieur sur le territoire stéphanois. Les perspectives de développement sont positives.

La gestion de la crise sanitaire est compliquée dans les établissements d'enseignement supérieur, avec un certain nombre de contraintes auxquelles il faut répondre bien que les locaux ne le permettent pas forcément, ce qui explique le choix d'alterner une semaine sur deux de l'enseignement en présentiel et en distanciel, sachant que l'école a obtenu un renouvellement de son label Erasmus+. L'école a fait le choix de maintenir pour les élèves et les étudiants qui le souhaitent une mobilité académique dans la mesure du possible sur la zone Euro. Certains étudiants ont souhaité partir malgré le contexte sanitaire et la nécessité d'observer 14 jours d'isolement à leur arrivée en Irlande entre autres.

Le Président Philippe VALENTIN excuse Véronique MADELRIEUX qui ne peut pas assister à cette assemblée générale, mais souligne qu'elle a complètement pris sa fonction en tant que Présidente de la délégation de Roanne.

Point d'étape sur la Transformation de la CCI

Le Président Philippe VALENTIN précise que le cap visé est 2025 pour être en ordre de marche et pour que ce soit fiable structurellement avec une organisation pérenne, agile, tournée vers le client. La CCI est un acteur central au côté des chefs d'entreprise et de tous les acteurs territoriaux. La CCI est en train de revenir au centre. Quand elle sait faire elle fait et quand elle ne sait, elle route auprès du bon organisme, de la bonne personne pour que le client soit servi au mieux dans le temps imparti.

Pour avoir un résultat net à l'équilibre, il faut économiser 11 M€ et cela passera notamment par une baisse de personnel, passant de 380 personnes à 280 personnes, cela impliquant un plan pour se séparer d'une centaine de personnes. Dans ce contexte, il est difficile de demander à des collaborateurs de s'investir sur Care, de faire des appels sortants en sachant qu'elles ne savent pas si demain elles seront encore au sein de la Maison. Le Président VALENTIN salue tout de même une certaine noblesse des personnes qui veulent toujours que le travail soit bien fait.

Les 11 M€ ne seront pas uniquement trouvés sur la masse salariale, mais pour une bonne partie tout de même, dans la mesure où cela représente plus de 50 % des charges. Cela passera aussi par la baisse des coûts des bâtiments (Vaise, Saint-Étienne en location) et la baisse des frais généraux. Les CCI ont à rendre service à leurs ressortissants et le travail

est plutôt bien fait mais maintenant, il faut trouver un modèle économique sans dénaturer l'ADN de la CCI. Il faut pour cela changer de paradigme.

L'optimisation des participations des filiales est aussi un levier. Cela comprend la formation pour laquelle la CCI investit, mais il faut que le modèle soit pérenne. Cela comprend aussi la Banc National d'Épreuve de Saint-Etienne qui est une pépite en devenir, mais il faut revoir tout le process à l'aide de sa nouvelle direction.

Autre levier, des revenus additionnels et l'optimisation des opérations, en s'y prenant différemment, sans être en concurrence, sous forme d'abonnement. En 15 jours, la CCI a été en capacité de mettre à disposition pendant le confinement 100 personnes en télétravail pour passer des appels sortants et sur le plan de relance.

Laurent ASSOUD présente ensuite le planning. La première date à retenir est celle du 9 décembre, date de l'AG de la CCIR dont le vote permettra de déployer le plan de redimensionnement, par l'accompagnement des postes supprimés, par des montées en compétences et par la création de postes.

Le DGA devrait arriver au plus tard début janvier.

L'AG de la CCILM aura quant à elle lieu le 16 novembre, au cours de celle-ci le plan de redimensionnement sera présenté et soumis à l'approbation des membres élus. Avant cela, les collaborateurs seront informés sur leur situation personnelle à partir du 2 novembre.

À noter que sont arrivées le 14 septembre les deux personnes qui occupent les postes clés de la CCI de demain, à savoir le directeur de la Direction des Ressources et Expertises (DRE) et le Responsable commercial et marketing. La nomination des quatre chefs de marché est imminente. Et il faut procéder à la rédaction des fiches de poste pour les nouveaux postes créés qui seront publiés à compter du 10 décembre et auxquels les collaborateurs pourront candidater.

Le Président Philippe VALENTIN remercie Philippe GUERAND et la CCIR pour avoir déplacé l'AG d'une semaine, dans le but de pouvoir informer le plus rapidement possible les collaborateurs sur leur avenir au sein de la CCILM. Un tel planning avance à marche forcée pour avoir un système opérant début 2021.

Xavier PELLETIER ajoute que l'organisation cible témoigne de l'ampleur des transformations. Il n'y a plus de directions, mais des marchés orientés et dimensionnés en fonction de leur cible. Le DGA Business animera :

- le responsable commercial et marketing qui ira au plus près des potentiels clients pour essayer de renforcer la visibilité de la CCI,
- le directeur des ressources et expertises qui animera lui-même l'ensemble des équipes des experts, conseils et allouera cette force de production aux chefs de marché,
- les chefs de marché.

Les fonctions supports traditionnelles sont conservées : Relations et Communication institutionnelles, Secrétariat Général dans un objectif de transformation et d'amélioration continue.

La CCI se repositionne d'un point de vue territorial avec les trois délégations, raison pour laquelle un responsable territorial est nommé à Lyon. Il aura pour mission d'animer et de faire en sorte que la délégation de Lyon et son territoire très riche soit scandé de façon plus efficace.

Le Président Philippe VALENTIN laisse à présent la parole à Frédéric AGATE et Alexandre BRAUN.

Frédéric AGATE, le Directeur des Ressources et Expertises, se présente. Il travaille au sein de CCI depuis 2016. Initialement en formation à Aix-en-Provence, il a ensuite porté des fonctions commerciales à Avignon et à Paris, puis il a opéré en tant que consultant formateur et a intégré la CCI où il a eu l'occasion de travailler sur l'accompagnement commercial et de développer un réseau qui soutient l'entrepreneuriat.

Par la suite, lui a été confiée l'animation du réseau Lyon, ville de l'entrepreneuriat afin de développer les offres dédiées aux entrepreneurs. En 2012, il a eu la possibilité de porter le pôle entrepreneuriat qui porte les actions de création, reprise, transmission, accompagnement des jeunes entreprises et c'est au cours de cette expérience qu'il a pu travailler sur le développement des compétences des salariés, sur les pratiques professionnelles et leur harmonisation, sur l'amélioration des taux de production et c'est tout naturellement qu'il a intégré la direction des ressources et des expertises qui a quatre missions principales :

- s'assurer du développement des compétences de chacun, créer un socle commun de compétences pour l'ensemble des conseils ;
- développer l'expertise respective autour de la question de l'international et de l'entrepreneuriat ;

- augmenter le taux de production individuel et collectif pour répondre aux besoins des entreprises ;
- rendre plus agiles les conseils pour s'adapter au besoin du marché.

Cinq groupes d'expertise sont créés qui ont pour vocation de répondre à un besoin :

- Développement stratégique et entrepreneurial
- Développement commercial et international dont TFE
- Organisation de la performance durable
- Formalités des entreprises
- Aménagement du territoire et implantation des entreprises

Chaque groupe est piloté par un responsable de groupe qui gère, manage, encadre, suit les outils de mesures, pilote et optimise. Et comme chacun de ces groupes peut contenir plusieurs expertises, il y aura des missions de coordination pour s'assurer que les experts d'une même thématique soient animés et développés en compétences.

Le management de la performance vise à optimiser les processus, les rendre plus fluides, soutenir le responsable de pôle et le coordinateur dans cette mission d'animation, de développement des compétences des équipes, construire ce socle commun de compétence. Et toutes les fonctions d'assistantat sont rassemblées pour développer une coordination interne. Il ne s'agira plus d'être dans cet acte administratif mais plutôt de développer des compétences de conseil, préparer les axes de formation.

Enfin, pour l'aménagement du territoire, nous soutenons les collectivités dans leurs projets structurants, les porteurs de projet et les entreprises dans leur implantation.

Alexandre BRAUN, Responsable commercial et marketing, très honoré de rejoindre la CCI salue l'Assemblée et se présente. Il a 20 ans d'expérience dans des grands groupes industriels et de services, puis il a rejoint des PME dynamiques en hyper croissance dans le domaine des nouvelles technologies et a également vécu l'expérience d'entrepreneuriat en créant une TPE orientée services et conseils dans l'événementiel. Il a travaillé au long de sa carrière en France et à l'international dans le pilotage de directions commerciale, marketing et business développement.

En trois semaines au sein de la CCI, il a eu la chance de découvrir des personnes mobilisées, attachées à la CCI et pour la plupart désirant cette transformation, cette évolution de la CCI vers une activité plus commerciale, encore plus forte au niveau des

partenariats et de son développement. Il a pu identifier des *pépites* au sein de la CCI sur ses structures, sa position, ses événements, pépites qui demandent à être optimisées, monétisées et valorisées.

Le premier objectif de cette nouvelle organisation est de mettre le client au centre de l'organisation au niveau de l'offre, des structures commerciales, et que chaque action, chaque offre soit pensée en fonction de la problématique du client afin d'y répondre favorablement et de manière adaptée.

Le deuxième objectif est de recentrer les expertises au sein d'un même service pour gagner en performance. Le troisième vise à monétiser ces pépites qui gravitent au sein de la CCI, le dernier étant d'être en capacité de mesurer la performance des actions menées avec une logique de KPI.

Cette direction est composée de quatre pôles : Commercial, Marketing et Communication client, Événements et Salons et Responsable business développement.

Le Président Philippe VALENTIN évoque ensuite la Direction Relations et Communications institutionnelles avec trois pôles : Communication Institutionnelle, Communication interne et Relations élus.

Il évoque enfin l'organisation du Secrétariat Général. Il remercie Catherine SANNIER et son équipe, la période étant complexe. Le Secrétariat Général est composé des pôles Ressources Humaines, Gestion immobilière en charge de la location notamment du Palais de la Bourse, le but étant de faire de ce palais un démonstrateur grandeur nature écologie/économie et que ce soit une vitrine et d'ouvrir ce palais aux citoyens. C'est une façon d'optimiser et de redonner la place du client, du citoyen par rapport à la CCI afin que tout le monde sache ce que fait la CCI. Autre pôle, Finance et Achats, Pilotage de la performance et Juridique pour optimiser les frais généraux ; Luc PELEN s'investit à ce titre et regarde comment on s'y prend en interne à ce sujet.

Le Président Philippe VALENTIN demande s'il y a des questions.

Anne-Sophie PANSERI demande s'il n'aurait pas été mieux d'avoir un seul responsable de l'ensemble des territoires pour une cohérence des actions et du partage des actions de la CCI et des assistants en dessous pour être plus opérationnel, le but étant d'avoir de la cohérence.

Le Président Philippe VALENTIN répond que c'était l'un des scénarii possibles, mais ça n'a pas été le choix dans la mesure où chaque territoire a un écosystème propre et des spécificités. Il faut que les responsables territoriaux connaissent parfaitement les interconnexions et soient en proximité très forte. Il faut une appartenance locale, forte pour faire émerger des projets, en revanche la décision remonte en bureau. Le projet doit être bon, politiquement intéressant, financièrement soutenable.

Anne-Sophie PANSERI estime que c'était le rôle des directeurs d'agence de comprendre l'écosystème local.

Le Président Philippe VALENTIN précise qu'il y a toujours ces responsables qui font bien leur travail.

Thierry RAEVEL demande quelle est la marge de manœuvre du DGA. L'organisation a été intégralement faite, mais le DGA n'ayant pas encore été recruté, il demande s'il aura une marge de manœuvre dans le cadre de cette évolution ou s'il devra s'adapter.

Le Président Philippe VALENTIN souligne que tous les postes auront une fiche de poste. Le DGA a une double approche, il doit piloter Alexandre BRAUN et Frédéric AGATE pour être en cohérence globalement. Il a également vocation de tout mettre en application. Il faut quelqu'un qui vient du monde de l'entreprise avec une finesse pour naviguer dans le monde politique au sens large. Le processus de recrutement est lancé.

Dans une transformation, il y a deux éléments importants : que les personnes aient le même niveau d'information et soient informées de la situation délicate. Certes, c'est compliqué, mais il faut aussi se projeter.

Xavier PELLETIER ajoute que le DGA aura à bâtir les business models. Il aura toute latitude pour évaluer les business models mis en place et proposés par les chefs de marché, complétés par le directeur des ressources et expertises et le responsable commercial et marketing. Il va projeter l'évolution et la croissance et il aura un rôle très fort.

Marie-Claude FOUCRE a compris que la cible porte sur les TPE, PME, mais demande qui sont les ressortissants contributeurs à la CCI.

Le Président Philippe VALENTIN s'est rendu compte que, quand on demande ce qu'est une CCI, peu savent répondre. La CCI prépare donc un *draft* permettant de dire très rapidement qui est la CCI, où elle va, qui la finance.

La CCI a 3 clients :

1. L'entreprise, le commerçant, TPE, PME, ETI, grands groupes et œuvre de la création à la transmission. La CCI dispose de nombreux leviers pour accompagner ces entreprises et si elle ne sait pas faire, elle passe le relais à un partenaire.
2. Le territoire. La CCI est consultée parce que ces entreprises veulent être en harmonie sur un territoire.
3. L'individu dont l'étudiant dans les centres de formation, le salarié que la CCI fait monter en compétence et le dirigeant qui a besoin d'être accompagné.

Cela représente presque 130 000 prospects dont un peu plus de 42 % en commerce. À savoir que la TPE PME a besoin de plus de services que l'ETI et les grands groupes.

La CCI fait émaner les projets de façon factuelle, par exemple un incubateur sur Saint-Étienne : comment réussir, quels sont les partenaires avec lesquels il faut partir, où trouver l'argent. Cela peut être très efficace sur Saint-Étienne et si c'est transposable, pourquoi pas !

Au niveau du financement, la CMA avance, ils ont fait des abonnements payants qui ont représenté 200 000 € sur un an. En haut de la pyramide, la CCI propose des services très *select*. Au départ, on passe par du digital et il faut que la personne veuille aller plus loin, le service étant bien rendu, bien que ce soit payant.

Cette transformation change l'approche, le modèle, le positionnement du client, tout en restant dans un certain cadre afin que les gens aient des repères. Il faut impulser une nouvelle direction, un changement, mais il ne faut pas que ça casse.

Clôture de séance

Le Président Philippe VALENTIN laisse la parole à Cécile DINDAR, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Secrétaire générale de la Préfecture du Rhône.

Cécile DINDAR salue le Président VALENTIN, les élus et Monsieur le Directeur général. Elle prie l'Assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur le Préfet de région qui accompagne ce jour le Premier Ministre en visite dans la région et qui lui a demandé de le représenter. C'est avec bonheur qu'elle a participé aux travaux de la CCI et qu'elle a retrouvé la CCI qui s'est transformée depuis, déjà, quelque six années qu'elle n'était pas revenue, dans son périmètre, dans sa structuration et qui avance à nouveau dans une transformation d'ampleur.

En juin dernier, le Préfet de région s'était adressé aux élus en cette instance, les félicitant pour le rôle essentiel que la CCI a joué au plus fort de la crise sanitaire, rôle essentiel qu'elle assume toujours et continuera à assumer dans les mois à venir. Elle tient également à remercier la CCI.

Elle évoque aussi le regret de voir la situation sanitaire évoluer de manière préoccupante. Après un début d'été aux airs de reprise, la crise est loin d'être passée. La France connaît une résurgence du virus et avec elle, des restrictions en matière notamment de rassemblement.

La situation est différente de celle que les Français ont connue au printemps dernier dans la mesure où les mesures appliquées à présent ne sont pas le confinement généralisé sur le territoire ni sur l'ensemble des secteurs d'activité, elles n'impactent que quelques secteurs très fortement exposés et qui parfois ont l'impression d'être laissés-pour-compte ou de subir des décisions injustes au regard des investissements qu'ils ont consentis pour appliquer les nouvelles normes sanitaires. Cécile DINDAR pense particulièrement au secteur de la restauration, de l'hôtellerie et de l'événementiel.

Il est essentiel que l'activité économique continue et autant que possible redémarre, reprenne et retrouve rapidement son niveau d'avant crise. Il s'agit donc, au-delà de la poursuite des dispositifs d'urgence, de mettre en œuvre, de déployer le plan de relance pour réorienter les investissements et aider l'économie à redémarrer.

Cécile DINDAR évoque à présent, dans la continuité du message qu'avait adressé le Préfet en juin, l'avancement du plan de transformation de la CCI. C'est en effet un chantier colossal qui avance en force dans la dynamique impulsée depuis de nombreux mois. C'est un plan courageux, nécessaire et ambitieux et comme le Préfet de région le disait en juin, il est cohérent en ce qu'il transpose en fonctionnement de la CCI la vision, les méthodes que chacun des élus de la Chambre porte, incarne comme chef d'entreprise. Et pour avoir elle-même exercé dans des entreprises privées et publiques et dans l'administration de l'État, Cécile DINDAR partage pleinement ce point de vue. Toute entreprise publique comme privée est soumise à l'adaptation nécessaire en interne pour répondre aux évolutions externes et la CCI assume cette nécessaire transformation forte d'une vision entrepreneuriale, mais forte aussi des valeurs qu'elle porte et incarne, valeurs de l'entrepreneuriat, de responsabilité, d'engagement, de courage et d'énergie. À cet égard, elle est très sensible au fait que la CCI ait mis en valeur les missions, le rôle et l'action de

L'Entreprise des Possibles, partenaire remarquable pendant la crise sanitaire et qui continue de l'être, en lien avec les services de l'État en charge de la cohésion sociale.

Si le travail de transformation est bien un enjeu indispensable et majeur pour la Chambre, c'est aussi au sujet du contexte sanitaire et des perspectives liées que Cécile DINDAR souhaite s'adresser aux élus aujourd'hui. À la demande de l'État, mais de manière particulièrement motrice et force de proposition, la CCI se positionne comme un interlocuteur de premier niveau des entreprises et cette expression de premier niveau ne rend pas justice à la qualité, l'efficacité de l'action menée qui a permis d'accompagner les entreprises du territoire en cette période délicate. Les services de la CCI ont été particulièrement sollicités par les chefs d'entreprise et la CCI s'est retrouvée naturellement en première ligne de l'incompréhension croissante de nombreux entrepreneurs face aux mesures sanitaires qui ont dû être mises en place progressivement face à l'évolution sanitaire ces dernières semaines. La CCI a été aux côtés des acteurs de l'économie avec ce positionnement et cette expertise que seules les Chambres consulaires peuvent avoir ; le Préfet de région a reçu le 24 septembre dernier les responsables économiques qui leur ont fait part des difficultés rencontrées, en particulier dans le secteur de la restauration, et de l'absence de dialogue qu'ils ressentaient dans les prises de décision. À ce titre, les élus consulaires ont eu un rôle majeur, celui d'apporter des propositions concrètes pour améliorer les dispositifs en place et au nom du Préfet, Cécile DINDAR les en remercie et tient à dire que l'État a bien entendu les difficultés, mais aussi la contribution du monde économique, les propositions concrètes d'amélioration.

Le Préfet a eu l'occasion de faire le point avec les élus du territoire devant le Premier Ministre, reste à espérer que l'évolution de la situation sanitaire soit plus favorable dans les jours à venir. La préfecture suit de jour en jour avec l'Agence Régionale de Santé les indicateurs sanitaires et chaque semaine un point d'arrêt est fait au plan national, déterminant si les mesures doivent être revues dans un sens plus restrictif ou d'allègement.

La qualité et la confiance dans les relations qui unissent la CCI et les services de l'État ont permis de surmonter les difficultés. C'est la méthode à laquelle le Préfet de région est attaché. La concertation, l'échange, partout où c'est possible accompagner les projets, y compris dans le détail de la réorganisation pour éviter autant que possible que ces projets soient reportés, c'est le sens du travail des services de l'État. Toujours est-il que dans certaines circonstances certaines mesures ne sont pas contournables et sont sources de

difficulté, d'où l'importance de l'accompagnement défensif et offensif mis en place par l'État avec le relais précieux des Chambres consulaires.

Concernant les accompagnements déployés sur le territoire au bénéfice des entreprises depuis le début de la crise sanitaire, l'activité partielle représente plus de 665 M€ versés par l'État aux entreprises du Rhône depuis le 1^{er} janvier, majoritairement dans les secteurs de la restauration et du commerce de gros. Les prêts garantis par l'État représentent plus de 75 000 aides accordées au niveau régional pour 12 Md€. Sans oublier les reports d'échéances sociales et fiscales, les exonérations de cotisations sociales en particulier pour les TPE-PME qui ont dû fermer pendant la période de confinement, mais aussi les autres mesures d'accompagnement, le renforcement du fonds de solidarité pour les secteurs les plus exposés, en particulier pour les salles de sport, les agences de voyage, les entreprises de l'événementiel qui subissent directement les restrictions actuelles, l'activité partielle de longue durée prévue par le plan de relance qui devrait être effective d'ici la fin de l'année.

Ces mesures sont d'une importance capitale pour prévenir efficacement les effets à retardement de la crise. En effet, à ce jour et contrairement à ce qui avait été anticipé, l'on ne voit toujours pas de vague de difficultés d'entreprises émerger. Cela se traduit par un très faible nombre de dossiers devant le CODEFI et par un nombre de procédures collectives très faible, nettement plus faible que l'an dernier. D'où la vigilance des services de l'État, des acteurs économiques pour identifier, détecter le plus en amont possible les difficultés qui sont sous-jacentes. Les aides d'un montant assez vertigineux ont pour objectif d'aider les entreprises à passer ce cap difficile et à arriver à bon port et en bon ordre de marche pour la relance de l'économie. Néanmoins, il y a des difficultés sous-jacentes et plus on les détecte rapidement, plus on les traite tôt, plus on a la chance de les résoudre.

Au-delà de ce volet défensif d'accompagnement des entreprises dans la prévention des difficultés, le plan de relance est une opportunité inédite qui constitue le volet offensif de l'action publique au bénéfice de l'économie. Il doit orienter les investissements publics de manière massive. Pour les entreprises du territoire il s'agit d'être en mesure de se saisir rapidement de cette opportunité car pour de nombreux axes, il s'agit en effet d'être parmi les premiers arrivés pour ne pas passer à côté de ces opportunités.

Pour un plan aussi massif, 100 Md€, il y a plusieurs axes et différents volets qui ne fonctionnent pas tous de la même manière avec la même méthode. Certains sont dans des logiques automatiques de guichet : baisse ou crédit d'impôt, il s'agit de mesures nationales

qui s'appliqueront à toutes les entreprises concernées, certaines ciblent d'ailleurs les TPME-PME. D'autres seront à la main des services régionaux voire départementaux de l'État et beaucoup fonctionneront par appel à projets nationaux. C'est bien sur ces appels à projets nationaux que l'on n'a pas à ce stade toute la déclinaison clé en main pour l'ensemble des axes. D'où le rôle des services de l'État au niveau régional et départemental avec l'appui et le relais des CCI pour suivre et diffuser l'information dès qu'elle est publiée pour que les entreprises puissent se positionner rapidement.

Un comité de pilotage associant les collectivités territoriales et les Chambres consulaires sera réuni chaque mois pour suivre l'avancement et le déploiement du plan de relance et pour faire remonter éventuellement les difficultés identifiées. Cécile DINDAR a bien noté celles qui ont été mentionnées concernant des appels à projet qui seraient uniquement destinés à des projets d'ampleur et apportera une réponse.

Plusieurs sont spécifiquement ciblées sur les TPE-PME comme celles pour la rénovation des bâtiments, le prêt garanti mis en place par l'Ademe avec BPI France, le prêt vert, prêt économie d'énergie, un plan d'accélération de la transition écologique pour les TPE-PME et un plan pour la digitalisation des petites et moyennes entreprises. Elle ne doute pas que la plupart des entreprises sauront effectuer une veille sur les sites Internet des ministères concernés, de l'Ademe et de BPI France, néanmoins les services de l'État seront là pour s'assurer que les entreprises qui en ont besoin seront accompagnées pour bénéficier de ces actions.

Cécile DINDAR salue les efforts que la CCI a entrepris dans un contexte difficile pour mener à bien la transformation de la CCI et préserver l'essentiel, à savoir la réponse aux besoins des entreprises. Elle la remercie pour le rôle qu'elle joue depuis la rentrée afin de s'assurer que les difficultés des entreprises ont été entendues. L'État compte beaucoup sur les CCI pendant la période qui vient pour le plan de relance et réciproquement, les CCI peuvent compter sur les services de l'État pour relayer leurs attentes et répondre à leurs demandes.

Applaudissements.

Le Président Philippe VALENTIN remercie Cécile DINDAR. Il fait une entorse à la règle qui veut qu'on ne parle jamais après le Préfet en ouvrant un temps de questions.

Marc DEGRANGE dit avoir été sollicité par une entreprise, salle de sport, qui se trouve dans une difficulté particulière. À des endroits, on autorise les salles de sport à ouvrir et 1 km plus loin, sa salle doit fermer. Il faudrait une harmonisation et de la logique.

Cécile DINDAR souligne que cet exemple illustre bien la complexité des décisions qu'il a fallu prendre. Il s'agit de mesures restrictives de liberté de manière générale à des degrés différents, prises dans un souci de santé publique. L'objectif est de ne pas prendre de mesures de manière plus élevée que ce que la situation sanitaire impose. Il se trouve que sur le territoire de la métropole de Lyon et du fait de la densité de la population, des flux de population plus intenses, la circulation du virus est plus élevée et touche depuis quelques semaines en particulier de manière préoccupante les personnes âgées de plus de 65 ans. Cela appelle des mesures nécessairement plus fortes sur le territoire métropolitain que sur les communes du département du Rhône, hors Métropole.

Bien sûr, il y a toujours des effets de bord entre une commune à l'intérieur de la Métropole et sa voisine, et à l'intérieur de la Métropole la situation est différente d'une commune à l'autre, les caractéristiques sont différentes et la préfecture en tient compte, par exemple pour l'obligation du port du masque dans les espaces extérieurs trois critères ont été retenus : commune de plus de 10 000 habitants avec un taux d'incidence et un taux de positivité supérieurs à un seuil.

S'agissant des mesures de fermeture des activités sportives pour les adultes et des salles de sport, il fallait retenir un territoire qui ait le mérite d'avoir une certaine clarté. La contrepartie, c'est qu'il peut y avoir un sentiment d'injustice ou de ne pas coller totalement avec la réalité de la mesure. Il y a toujours la possibilité d'exposer sa situation en préfecture et de solliciter une dérogation. Dans certains cas, ça a été possible parce qu'il y avait un protocole sanitaire étudié très sérieux et mis en place et que cela a été validé par les instances sanitaires localement et à Paris. Dans d'autres cas ça ne l'est pas. Quoi qu'il en soit, les demandes sont étudiées sérieusement par la préfecture en lien avec l'ARS. Lorsque le dossier présente les garanties nécessaires, la préfecture prend la décision en local pour certaines mesures ou elle relaie aux autorités parisiennes la demande.

Emmanuel IMBERTON souhaite faire part à Madame la Préfète de l'immense incompréhension d'un nombre croissant de chefs d'entreprise concernant les mesures sanitaires prises par l'ARS et la préfecture. Beaucoup de chefs d'entreprise ont l'impression que leurs représentants ont été évacués des décisions et que l'ARS prend des décisions pour l'avenir des entreprises. Puisque c'est l'ARS qui prend des décisions concernant l'état sanitaire du pays, on assiste à des décisions incompréhensibles pour beaucoup de chefs d'entreprise. Il prend un exemple concernant la jauge de 1 000 personnes qui devait être une jauge adaptée selon les circonstances et les départements et qui est devenue en

quelques semaines une norme technico-administrative française applicable sans distinction à tous les territoires. Mais comment expliquer que le centre commercial Part-Dieu, le centre Confluence qui accueillent des milliers de personnes chaque jour n'aient aucune restriction sanitaire sinon le port du masque, alors qu'un centre des expositions comme Eurexpo doté de 150 000 m², de 9 halls ne puisse pas accueillir plus de 1 000 personnes ?

Comment expliquer que le stade de Jean-Michel AULAS d'une capacité de 60 000 personnes, qui a des dizaines d'entrées, qui a imaginé des flux sans que personne ne puisse se croiser, contrairement aux centres commerciaux, aux gares, ne peut accueillir que 1 000 personnes ?

Emmanuel IMBERTON a assisté à un match de foot à Marseille où le préfet avait pris une disposition pour limiter à 1 000 personnes le stade en plein-air. Cela coûte tellement cher aux clubs de foot d'avoir 1 000 personnes, qu'elles ont été regroupées dans une seule tribune, se retrouvant dans la même configuration qu'un centre commercial !

Cela montre l'absurdité de certaines décisions qui ont des incidences sur des dizaines de professions : chauffeurs de taxi, traiteurs, menuisiers, etc. La foire de Saint-Étienne a été annulée la veille de son inauguration, ainsi des dizaines de fournisseurs ne seront jamais payés de leur prestation.

Il estime par ailleurs qu'il y a deux poids deux mesures, le Premier Ministre venant d'accorder une réouverture des restaurants marseillais qui avaient appelé à la désobéissance civile. Mais il faut que ceux qui ont un mode d'expression plus modéré soient mieux entendus au regard des décisions prises et que le monde économique soit plus associé. Cela éviterait ainsi un certain nombre d'anomalies qui mettent à cran les chefs d'entreprise.

Par ailleurs, un décret du 20 juin permet à un certain nombre d'entreprises d'avoir 0 charge s'il y a 0 chiffre d'affaires, ce qui n'est pas le cas du chômage partiel. Les conditions sont drastiques pour obtenir ce chômage partiel qui ne coûte rien à l'entreprise, à savoir avoir perdu 80 % de son chiffre d'affaires. Or, les entreprises qui ont 80 % de leur chiffre d'affaires en moins ont été mises sous assistance respiratoire, mais elles auront beaucoup de mal à exister dans les mois à venir. Mais il faut savoir que pour les entreprises qui perdent moins de 80 % de leur chiffre d'affaires, déjà à 50 % de perte, continuer à travailler dans ces conditions, c'est exceptionnel. Durant la première vague du Covid, les soignants ont été mis

à l'honneur et Emmanuel IMBERTON aimerait bien que l'on mette plus en avant les chefs d'entreprise qui se battent tous les jours pour faire en sorte de continuer à maintenir l'emploi.

Il insiste sur le fait que le critère de prise en charge à 100 % soit abaissé parce qu'entre ceux qui n'ont plus d'activité et ceux qui ont une activité complète, il y a une majorité d'entreprises qui, dès lors qu'elles ont un chiffre d'affaires en baisse de 20, 40 ou 50 % ne sont pas prises en charge en totalité en chômage partiel et cela devrait se traduire par des vagues de licenciements.

Applaudissements.

Une intervenante déplore le fait de ne pas avoir, dans une ville qui se targue d'être une ville de santé, de communication du monde scientifique et médical directement aux chefs d'entreprise, elle estime que c'est les prendre pour des imbéciles.

Déjà, perdre de 30 à 50 % de chiffre d'affaires, c'est colossal et les chefs d'entreprise, pour que les salariés puissent vivre, vont vendre parfois 40 ans de travail au prix bas.

Cécile DINDAR entend les difficultés exprimées et assure que les services de l'État en ont conscience et sont mobilisés pour accompagner les entreprises qui y font face.

Elle note la question sur les centres commerciaux et, par rapport à Marseille, elle espère qu'il ne faudra pas avoir ce type de mesure et précise qu'à Lyon les restaurants n'ont pas été fermés.

Elle ajoute qu'après une période où les centres commerciaux de plus de 40 000 m² n'ont pas pu ouvrir, ils sont maintenant ouverts, et les services de la Préfecture et de la Direccte ont reçu des signalements sur la densité de la fréquentation, l'absence de possibilité d'appliquer les gestes barrières, les contrôles ont donc été renforcés.

L'essentiel des interpellations exprimées ce jour sont tout à fait légitimes et ont déjà été entendues par le Préfet de région qui a eu l'occasion de s'en entretenir à plusieurs reprises, dans différents formats et encore très récemment avec les Chambres consulaires et représentants des acteurs économiques. Ce n'est pas une réponse sur le fond et Cécile DINDAR conçoit que les mesures prises suscitent l'incompréhension, il n'empêche que les services de l'État en responsabilité sont en action pour éviter que les indicateurs qui évoluent de manière très rapide et défavorable ne se traduisent dans les jours et semaines à venir par des décès et des mesures encore plus difficiles.

Elle remercie les élus de les informer des difficultés concrètes de telle entreprise, tel dossier pour que les services de l'État y travaillent et essaient de les régler en local si c'est possible et sinon, les relaient.

Le Président Philippe VALENTIN informe qu'une délégation a été reçue par le Préfet de région afin d'évoquer le fait qu'avant le confinement, il y avait beaucoup de bienveillance, en sortie de confinement certains ont mis les moyens pour se mettre en ordre de marche pour assurer leur business et qu'à présent, l'on ressent de façon très violente un retour des chefs d'entreprise qui se sentent trahis et abandonnés.

Il invite à présent chacun à poursuivre autour d'un déjeuner pour ceux qui s'étaient préalablement inscrits auprès de Christine HERY.

Prochaine Assemblée générale

Lundi 16 novembre 2020

10h00-12h30

Lieu à définir